

L'ÉCOLE MUNICIPALE de NATATION

> Dès la grande section de maternelle, découverte progressive du milieu aquatique. À partir du CE1, cours d'apprentissage puis de perfectionnement.

> En raison de la crise sanitaire, l'organisation de l'EMN évolue. Cette session 2021-2022 donne priorité aux cours d'apprentissage de la natation. Les activités sportives aquatiques (water-polo, sauvetage...) ne seront donc pas proposées cette année.

> Chaque piscine organise les cycles de cours en fonction de ses spécificités et des disponibilités de bassin. Les cours durent 40 minutes, ils ont lieu une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires.

> Encadrement des cours assuré par les éducateurs sportifs de la Direction des sports.

> Des cours d'apprentissage pour adultes sont également proposés, renseignements en piscine et sur le site internet de la collectivité.

> metropole.rennes.fr

APPRENTISSAGE DE LA NATATION DE LA GRANDE SECTION AU LYCÉE

Cours le mercredi après-midi ou le soir en semaine

DE LA GRANDE SECTION DE MATERNELLE AU CM2

> **Éveil aquatique**

Découverte et sensibilisation au milieu aquatique

> **Apprentissage puis perfectionnement**

Initiation progressive aux techniques de nages

> **Enfants en situation de handicap**

Approche pédagogique adaptée (piscine de Bréquigny uniquement)

À PARTIR DU COLLÈGE ET JUSQU'À 17 ANS

Pour les jeunes qui n'ont pas encore appris à nager ou qui manquent d'aisance dans l'eau. Objectifs : assimiler les bases de la natation et acquérir un savoir-nager sécuritaire.

> **En fonction des piscines deux niveaux proposés : apprentissage et perfectionnement.**

TARIFS* : 155,00 € le cycle ou 35,00 € avec 

*Tarifs indicatifs en attente du vote en Conseil municipal du 28/06/2021

Les cours débutent à partir du lundi 13 septembre 2021

DEUX ÉTAPES POUR S'INSCRIRE

L'ÉCOLE
MUNICIPALE
de NATATION

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

1

LE TEST AQUATIQUE



DU 31 MAI AU 4 JUIN

- > Pour tous les enfants, dès la grande section
- > Prévoir la tenue de bain



En piscine et sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 17h à 19h
Et le mercredi de 14h à 19h



- > Le passage du test ne garantit pas l'obtention d'une place
- > Pas de choix de créneau le jour du test

Pour les familles ne disposant pas d'un compte sur l'Espace citoyen, n'oubliez pas d'apporter :

- > Justificatif de domicile ;
- > Attestation CAF ou, si vous n'êtes pas allocataire, avis d'imposition 2020 sur vos revenus 2019.



2

LE CHOIX DU CRÉNEAU



À PARTIR DU 21 JUIN

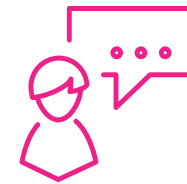
et du 28 juin pour les non-Rennais

EN LIGNE

Sur le portail espace-citoyens.net/rennes dès 8h30



OU



EN PISCINE

- > Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h
- > Les jeudi et vendredi aux horaires d'ouverture publique
- > Jusqu'au vendredi 2 juillet

LES PISCINES MUNICIPALES

> **Piscine de Bréquigny**
Boulevard Albert 1^{er}
Tél. 02 23 62 27 30
piscine.brequigny@ville-rennes.fr

> **Piscine Saint-Georges**
Rue Gambetta
Tél. 02 23 62 15 40
piscine.st.georges@ville-rennes.fr

> **Piscine de Villejean**
Square d'Alsace
Tél. 02 23 62 27 50
piscine.villejean@ville-rennes.fr

> **Piscine des Gayeulles**
Avenue des Gayeulles
Tél. 02 23 62 27 40
piscine.gayeulles@ville-rennes.fr